



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2016

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

## Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

### I. Introduction

1. Le présent rapport est le douzième que présente le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti au Conseil économique et social depuis que le Groupe a été réactivé en 2004, à la demande du Gouvernement haïtien. Le Groupe, qui est présidé par le Canada, est composé des Représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que du représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil économique et social.

2. Dans sa résolution 2015/18, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc jusqu'à la conclusion de sa session de 2016, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités de développement national à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants. Le Conseil a également demandé au Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, pour examen à sa session de 2016.

3. Le présent rapport repose en grande partie sur les informations que le Groupe a pour l'essentiel recueillies, d'une part, lors d'un déplacement effectué à Washington le 19 mai, au cours duquel ses membres se sont entretenus avec des représentants des institutions financières internationales (Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement), de l'Organisation des États américains et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), et, d'autre part, lors d'une vidéoconférence organisée le 12 juillet, à laquelle ont pris part le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général,



Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Haïti, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que le Directeur général du Ministère de l'intérieur et des membres de la société civile représentant des organisations non gouvernementales internationales et haïtiennes.

4. Les membres du Groupe tiennent à exprimer leur gratitude au Coordonnateur résident et à l'ensemble de leurs interlocuteurs à Washington et à Port-au-Prince d'avoir pris le temps de leur faire part de leur analyse et de leur opinion quant aux perspectives de développement en Haïti. Ils remercient également le Département des affaires économiques et sociales pour le soutien qu'il n'a cessé d'apporter à leurs travaux.

5. Le Groupe ne s'est pas rendu Haïti en 2016 en raison des bouleversements du calendrier électoral. Les élections prévues le 24 avril ont été annulées, et, depuis, Haïti est toujours plongé dans l'incertitude politique. L'Assemblée nationale d'Haïti ne s'est toujours pas prononcée sur le sort du Président par intérim, alors que les clivages politiques s'accroissent. Elle n'a pas encore pris de décision sur la direction provisoire du pays jusqu'à la tenue de nouvelles élections, dont le premier tour est prévu le 9 octobre 2016. Les tensions sont de plus en plus perceptibles, comme en témoignent les multiples incidents, survenus aux niveaux local et national, qui ont affecté la situation politique, le climat social et les conditions de sécurité du pays. Les membres du Groupe demeurent disposés à se rendre en Haïti dès que le contexte politique aura évolué et qu'un environnement favorable permettra d'engager le dialogue avec un large éventail de parties prenantes.

## II. Dégradation de la situation économique et sociale

6. L'économie haïtienne connaît une période de transition difficile, marquée par un recul de croissance, une accélération de l'inflation, une dépréciation de la gourde et des chocs négatifs de grande ampleur, dus notamment à de graves épisodes de sécheresse qui ont entraîné une diminution de la production alimentaire. L'extrême pauvreté demeure un phénomène répandu, alors que l'offre de services de protection sociale s'amenuise.

### Au niveau macroéconomique

7. Les tendances macroéconomiques, dont la Banque mondiale et le FMI suivent l'évolution, sont préoccupantes. Malgré la politique de resserrement monétaire mise en place, l'inflation sous-jacente a dépassé 10 %, tirée par la dépréciation de la gourde, qui a perdu près de 25 % de sa valeur au cours de l'année écoulée. Les épisodes de sécheresse ont aussi eu une incidence considérable sur le prix de nombreux produits agricoles, avec des hausses atteignant jusqu'à 40 %. La baisse des cours internationaux du riz, de l'huile de cuisson, du pétrole et d'autres produits a contribué à atténuer les effets de la l'inflation galopante.

8. Après avoir atteint 4 % en 2013, la croissance n'a cessé de s'infléchir pour s'établir à environ 1 % en 2015, en raison des épisodes de sécheresse et d'un recul de l'activité dans le secteur de la construction consécutif à une réduction des investissements publics et privés liée au fait que le cycle de reconstruction post-séisme touche à sa fin. L'investissement privé a pâti des taux d'intérêt élevés et de l'incertitude politique. Dans ce contexte, les envois de fonds demeurent la principale source de financement extérieur, malgré le niveau élevé des coûts de

transaction. Le Groupe souligne le rôle d'investisseurs que jouent les membres de la diaspora haïtienne dans l'économie d'Haïti et insiste sur la nécessité de trouver des moyens de les inciter davantage à investir dans les secteurs productifs.

9. Le Groupe a été informé que le montant des recettes perçues au cours des cinq premiers mois de l'année budgétaire était plus élevé qu'en 2015 – une tendance positive qui ne suffit cependant pas à compenser la diminution de l'aide. Les investissements rendus possibles dans le cadre du programme Petrocaribe mis en place à l'initiative de la République bolivarienne du Venezuela, qui permet de s'approvisionner en pétrole à des conditions préférentielles de paiement, ont considérablement régressé; quant aux aides provenant des donateurs, elles devraient progressivement diminuer pour atteindre un montant inférieur à 500 millions de dollars en 2016. La crise politique et le fait que les conditions de déblocage des fonds n'aient pas été satisfaites ont fortement pesé sur les contributions budgétaires des donateurs. Dans la situation politique actuelle, le FMI n'est pas en mesure de dresser le bilan de la mise en œuvre initiale du programme triennal qu'il a déployé dans le cadre de sa facilité élargie de crédit, ni de prendre des engagements à plus long terme.

10. Le Groupe prend note des efforts menés par le Gouvernement et la Banque centrale pour préserver la bonne tenue de ses indicateurs économiques en appliquant une politique de resserrement monétaire et en maintenant une dette relativement faible et un déficit budgétaire peu élevé, ainsi qu'en ayant recours à une approche de gestion de trésorerie pour administrer ses dépenses publiques. Cela n'a toutefois pas réussi à enrayer la dépréciation de la gourde, qui s'explique principalement par une perte de confiance et par la dollarisation grandissante qu'elle entraîne. La confiance dans la monnaie ne sera rétablie que si des progrès interviennent sur le plan politique.

#### **Au niveau social**

11. Le Groupe a été informé que, si la plupart des salaires des fonctionnaires et d'autres dépenses courantes ont été couverts, il ne reste que peu de fonds pour les investissements. Il est particulièrement préoccupant que les programmes de protection sociale mis en œuvre ces cinq dernières années, qui sont en majorité imputés au budget de l'État, ne soient plus financés. Les progrès récemment enregistrés concernant les indicateurs sociaux et la lutte contre la pauvreté ne pourront donc vraisemblablement pas s'inscrire dans la durée. L'accès à l'éducation a été facilité par un programme de transferts monétaires assortis de conditions, mais on estime qu'à ce jour, 300 000 enfants ne sont pas scolarisés.

12. L'impossibilité d'avoir accès à ces transferts commence à avoir des conséquences négatives sur les moyens de subsistance des ménages, dans un contexte marqué par de fortes inégalités, où 63 % des ressources sont contrôlées par 20 % de la population, tandis que les 40 % les plus pauvres ont accès à seulement 8 % des ressources nationales<sup>1</sup>. Les deux tiers environ de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté généralisée dans les zones rurales continue à favoriser les migrations internes et les déplacements de population à l'intérieur du pays, qui représentent le double du taux de migration externe.

<sup>1</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Haïti – Statistiques ». Consultable à l'adresse suivante : [http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti\\_statistics.html](http://www.unicef.org/french/infobycountry/haiti_statistics.html).

13. Le climat social a été marqué ces derniers mois par des grèves dans le secteur de la santé, qui ont parfois paralysé les hôpitaux publics, et, plus récemment, dans le secteur de l'éducation, les enseignants entendant protester contre les retards dans le versement de leurs traitements. La capacité de l'État à remplir ses obligations envers les fonctionnaires continuera vraisemblablement à être mise en question.

14. Quelque 62 000 personnes restent déplacées à la suite du tremblement de terre survenu en 2010 et ont besoin d'une aide immédiate mais aussi des solutions durables. Le Groupe appelle les autorités haïtiennes à s'employer par tous les moyens à réinstaller ces personnes déplacées.

15. En outre, une convergence de plusieurs facteurs de risque a conduit à une dégradation de la situation humanitaire dans son ensemble. Premièrement, les épisodes de grave sécheresse, auxquels sont venus s'ajouter les effets plus généraux d'El Niño, touchent actuellement 3,6 millions de personnes (soit plus d'un tiers de la population). En deuxième lieu, la résurgence de cas de choléra depuis 2015, aggravée par les fortes pluies récentes, signifie que tout désengagement risque de compromettre les avancées obtenues les années précédentes. Troisièmement, depuis juin 2015, des milliers de personnes d'ascendance haïtienne, dont beaucoup sont nées en République dominicaine, sont rentrées en Haïti, soit spontanément, soit, dans certains cas, parce qu'elles ont été expulsées vers Haïti, et une attention particulière doit leur être accordée.

16. Ces problèmes humanitaires sont intrinsèques aux déficiences structurelles du pays résultant de la pauvreté généralisée et des inégalités. Aussi le Groupe souligne-t-il que l'aide internationale doit continuer à tenir compte de la nécessité d'établir des liens entre les besoins à court terme et ceux à plus long terme en Haïti, de façon à insuffler des changements durables et à éviter les crises cycliques. Dans ce contexte, une plus grande souplesse dans l'utilisation des fonds tant pour les actions humanitaires que pour les activités qui touchent au développement s'impose.

### **III. Persistance des faiblesses et obstacles au développement**

17. Au-delà de l'instabilité politique et des chocs extérieurs, un certain nombre de faiblesses structurelles empêchent toujours Haïti d'avancer sur la voie du développement. Le Groupe souhaite mettre en relief quelques-unes de ces faiblesses, auxquelles une réponse doit impérativement être apportée si l'on veut espérer des progrès durables sur le terrain.

#### **Appareil administratif et système fiscal**

18. L'appareil administratif demeure très insuffisant, en particulier au niveau local. La fragilité du registre national de l'état civil contribue également à maintenir dans la pauvreté des personnes qui n'ont pas d'« existence juridique », en particulier des femmes et des enfants. Le Groupe a appris avec satisfaction que le Gouvernement a redoublé d'efforts pour aider les autorités locales, par une approche contractuelle, à intervenir efficacement dans différents domaines, tels que la sécurité publique et la gestion des risques liés aux catastrophes, et à appliquer certaines politiques sectorielles au profit des populations locales.

19. Le système fiscal haïtien manque de moyens administratifs et tend à être régressif. L'assiette de l'impôt est très étroite, et peu de personnes physiques et

morales paient leurs contributions, tandis qu'un grand nombre de sociétés ne sont pas immatriculées. Dans le même temps, une part importante des recettes fiscales, y compris des droits de douane, sont perdues en raison des exonérations accordées à des particuliers et à des sociétés par les services fiscaux et l'administration des douanes. Il faudrait revoir ces exonérations. Les autorités haïtiennes devraient mettre à profit le renforcement des capacités dont le fisc et les douanes ont bénéficié plusieurs années durant, en investissant davantage dans lesdites administrations et faire en sorte d'obtenir des résultats durables.

### **Électricité**

20. L'entreprise publique de distribution d'électricité, Électricité d'Haïti (EDH), a toujours grevé le budget (à raison de 1,5 % du produit intérieur brut par an, selon les estimations), drainant environ 150 millions de dollars par an de subventions ponctionnées sur le budget. Le coût budgétaire combiné des subventions régressives aux combustibles fossiles et des pertes de l'entreprise a été supérieur au montant des dépenses sociales. Malgré une aide internationale importante, notamment de la part de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, couvrant l'assistance technique et les ressources financières, les progrès ont été limités dans ce secteur. La faiblesse du cadre réglementaire et la mauvaise gouvernance d'EDH conjuguées aux déficiences des infrastructures électriques se sont traduites par des prestations de piètre qualité à un coût élevé pour les Haïtiens. Si des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les infrastructures, il y a urgence à réformer le secteur, ce qui suppose une amélioration de la réglementation, des mesures pour lutter contre la corruption et un système de paiement efficace pour les services fournis.

### **Agriculture et sécurité alimentaire**

21. Haïti dispose d'un potentiel considérable pour accroître sa production agricole et l'exporter. L'agriculture et l'économie parallèle concentrent la majorité de la population active. Les revenus agricoles des ménages dans les zones rurales sont précaires, en raison de la fragilité des infrastructures, de l'imprécision du régime foncier et de l'impossibilité d'accéder au crédit.

22. Compte tenu de ces besoins structurels, exacerbés par les épisodes de sécheresse et de pénurie alimentaire des derniers mois, une plus forte proportion de l'aide internationale devrait aller au secteur agricole, sous la forme d'aides directes aux petits exploitants. L'objectif de réduction de la pauvreté en Haïti, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ne pourra être atteint qu'en ciblant la pauvreté en milieu rural, ce qui permettra de réduire les migrations urbaines et les problèmes provoqués par les déplacements de population dans le pays.

### **Secteur privé**

23. Bien qu'il jouisse d'une facilité d'accès au marché des États-Unis qui devrait favoriser le développement des activités commerciales, le secteur privé haïtien est très concentré, une poignée de chefs d'entreprise évoluant dans un environnement non compétitif et ayant souvent recours à des pratiques opaques. On estime que, pour les principaux produits d'importation, un ménage haïtien doit déboursier 30 % de plus que dans n'importe quel autre pays comparable.

24. Les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises en Haïti tiennent pour l'essentiel à l'accès limité aux moyens de financement, aux problèmes posés par le régime foncier, à la lourdeur des procédures administratives pour créer des entités commerciales et à la corruption dans le secteur public. La loi sur la réforme du droit des affaires est en attente d'être adoptée par le Parlement. Dans ce contexte, il conviendrait de recourir davantage à des programmes spéciaux, tels que l'initiative de la Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale) visant à accorder des subventions aux accélérateurs d'entreprises au moyen d'investissements dans les petites et moyennes entreprises.

### **Société civile**

25. La société civile doit s'impliquer davantage dans le processus de développement en Haïti et il faut amener l'État à mieux répondre de ses actes devant les citoyens. Les représentants de la société civile avec lesquels le Groupe s'est entretenu par visioconférence ont, d'une part, plaidé pour une approche participative du développement qui fasse en sorte que les acteurs locaux, forts de leur connaissance des réalités locales et de leurs compétences techniques, puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement, et, d'autre part, préconisé de conceptualiser les activités programmatiques. Cet aspect est particulièrement important dans le contexte des objectifs de développement durable qui, si l'on veut qu'ils entraînent de réels changements, exigent une mobilisation au plan local.

26. Ces changements ne peuvent s'opérer qu'à la condition de renforcer les capacités des organisations locales. Il convient de former ces dernières aux pratiques en matière de gestion financière et de responsabilisation comptable, de façon à faire d'elles de véritables partenaires du Gouvernement et des organismes en charge des questions de développement. Cela constituerait une étape majeure pour mettre fin à la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale et prendre en main le développement national à long terme.

### **Tourisme**

27. Le secteur du tourisme, qui jouit d'un potentiel considérable, pourrait jouer un rôle non négligeable dans la croissance du pays, et il faudrait mettre en place des services touristiques pour accueillir les visiteurs. Pour l'instant, les touristes sont pour l'essentiel des personnes issues de la diaspora haïtienne qui reviennent au pays pour rendre visite à leur famille et rapatrier des fonds. Outre le développement des infrastructures, une amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité est nécessaire pour exploiter ce potentiel et faire du tourisme un secteur économique fonctionnel, à même de générer des emplois et de créer de la richesse, y compris dans les provinces.

### **Santé**

28. L'accès à des soins de santé de qualité reste largement insuffisant en Haïti. Des avancées ont été obtenues dans la lutte contre le paludisme, la mortalité maternelle et le VIH/sida, mais de nombreux problèmes de santé subsistent. Le pourcentage de femmes dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits est de l'ordre de 35 %, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 69 pour 1 000 naissances vivantes en 2015, près de 70 % des naissances ont eu lieu hors milieu hospitalier, et 22 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de

malnutrition chronique, de maladies intestinales infectieuses, de septicémie et de tuberculose. Le taux de couverture vaccinale renseigné par le programme de vaccination de l'Organisation panaméricaine de la santé en 2014 était estimé à 67 %, taux insuffisant pour prévenir les épidémies. De plus, la violence à l'égard des femmes, très répandue en Haïti, doit être considérée comme un problème de santé publique et traitée comme tel.

29. Le Gouvernement a mis en place un plan national de santé pour la période 2012-2022, qui entend assurer une couverture médicale universelle en s'appuyant sur le réseau de soins de santé primaires. La part des dépenses publiques allouées à la santé a considérablement diminué au cours des deux dernières décennies, tandis que les financements externes des budgets de santé ont été récemment revus à la baisse. Il en a résulté une hausse des dépenses de santé directement à la charge des ménages, ce qui a entravé ou interdit l'accès de la frange pauvre de la population haïtienne aux services de santé. Face au manque de moyens, le Groupe souligne qu'il importe de veiller à ce que tous les partenaires du secteur de la santé qui travaillent en Haïti harmonisent et coordonnent leur action dans le cadre de la politique nationale de santé et du modèle de soins de santé primaires afin de réaliser des économies grâce à une rationalisation de la couverture sanitaire et d'éviter les doubles emplois.

30. Conformément à l'objectif de développement durable 3, et comme le recommande l'Organisation panaméricaine de la santé, il faut veiller à ce qu'aucune participation financière ne soit réclamée aux patients lorsqu'ils ont recours aux services de santé financés par le Gouvernement haïtien. Il est amplement démontré que la facturation des soins de santé a un effet dissuasif, en particulier pour les plus démunis. Cette question revêt une importance d'autant plus grande que de nouvelles menaces sont apparues, comme les virus Chikungunya et Zika, et que le système de santé doit toujours se tenir prêt à faire face à des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des ouragans.

31. L'épidémie de choléra apparue fin 2010 se poursuit et se diffuse à présent de manière endémique au rythme de près de 500 cas par semaine, principalement dans les provinces. Au total, 36 045 cas de choléra ont été enregistrés en 2015, soit 24 % de plus qu'en 2014. Au cours du premier trimestre 2016, 11 000 cas de choléra ont été recensés. L'augmentation du nombre de patients traités dans des structures sanitaires est un signe positif. Si le taux de létalité pour les personnes hospitalisées en 2015 est tombé à 0,75 %, contre 1,01 % en 2014, les données disponibles à ce jour pour 2016 montrent que ce taux est remonté à 0,99 %. Très peu de progrès ont été constatés en ce qui concerne l'accès à l'eau et aux services d'assainissement : moins d'un tiers des Haïtiens en ont bénéficié.

32. Le Groupe a été informé des précieux efforts déployés par l'Organisation panaméricaine de la santé pour aider Haïti à s'organiser pour remédier à cette situation et doter le pays d'un solide programme de prévention, de lutte et de traitement. Le Ministère de la santé et de la population, ainsi que d'autres experts, ont fait le point de la situation concernant le choléra en avril et recommandé d'intensifier les vaccinations et de procéder en parallèle à l'ajout de chlore dans l'eau utilisée dans tous les foyers. Si Haïti est certes en mesure de fabriquer du chlore sous forme de poudre, il en faudrait 4 millions de doses, ce qui est beaucoup au regard de ses capacités de production et du soutien financier qu'il a reçu à cet effet.

33. La plupart des populations rurales ayant assez peu accès à l'eau courante, il s'avèrera extrêmement difficile d'éradiquer le choléra aussi longtemps que les moyens nécessaires pour améliorer les réseaux d'eau et d'assainissement n'auront pas été mis en œuvre. L'accès universel à l'eau et à l'assainissement constitue un élément essentiel de la santé publique et est indispensable pour vaincre le choléra et autres maladies transmises par l'eau ou dues au manque d'hygiène. L'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires de développement ont ici une importante contribution à apporter, et il est absolument crucial que les ressources mises à disposition demeurent suffisantes.

34. De même, Haïti doit continuer, s'agissant de la lutte contre le VIH/sida, à axer ses efforts sur la prévention, et c'est sur ce plan que l'aide des donateurs est attendue, outre leur soutien au traitement de la maladie.

#### **IV. Poursuite des efforts visant à coordonner la présence des Nations Unies sur le terrain**

35. Le cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 reste le seul instrument de planification commune entre l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il est pleinement aligné sur le plan stratégique de développement d'Haïti, les quatre piliers du cadre – institutionnel, territorial, économique et social – étant identiques à ceux du plan national.

36. Le Groupe a été informé de la décision de clore l'actuel cycle de planification à la fin de 2016, et de le remplacer par le cadre de développement durable des Nations Unies 2017-2021, qui reprendra les instruments devant servir à préparer la transition entre la MINUSTAH et l'équipe de pays. Celle-ci disposera ainsi d'un bon outil de planification pour faire face aux difficultés liées au développement et mobiliser des ressources, en tenant compte des objectifs de développement durable et des procédures opérationnelles spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les organismes, fonds et programmes seront eux aussi dotés d'un outil plus approprié pour élaborer leurs propres plans quinquennaux.

37. L'équipe de pays des Nations Unies s'apprête à établir un bilan commun de pays portant sur le cadre de développement durable des Nations Unies, qui suit une approche fondée sur les droits de l'homme. Cinq groupes de travail thématiques (gouvernance, lutte contre la pauvreté et emploi, services sociaux, égalité des sexes et résilience) ont élaboré dans cette optique une analyse des facteurs de causalité, qui recense les principaux problèmes de développement dont doit traiter le cadre précité. Le bilan commun de pays est élaboré en étroite coordination avec des interlocuteurs nationaux et d'autres partenaires internationaux.

38. Le Groupe salue les efforts que déploient ainsi les organismes des Nations Unies pour agir de concert, dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », en dépit des circonstances difficiles que connaît le pays. Il convient toutefois de noter que, compte tenu du retard qu'a pris l'élection présidentielle, le cadre de développement durable des Nations Unies ne sera pas signé, selon toute vraisemblance, avant le début de 2017.

39. Suite à l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 2243 (2015) le 14 octobre 2015, qui a prorogé le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre

2016, de nouvelles démarches ont été engagées afin d'élaborer un plan de transition en prévision d'une éventuelle reconfiguration de la présence des Nations Unies en Haïti et d'encourager la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies à mettre en place des activités conjointes dans cette perspective. Une première analyse des capacités institutionnelles a été réalisée; elle recommande de procéder à un réexamen approfondi des tâches dont s'acquittent les composantes de la Mission, de les concentrer, et de resserrer les échanges avec l'équipe de pays. Il est en particulier envisagé de transférer à l'équipe de pays et/ou au Gouvernement les activités relatives à l'état de droit et à la gouvernance.

40. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont pris contact avec la Mission afin de recenser les possibilités de projets conjoints dans ces domaines. Un projet intérimaire sur l'état de droit mené conjointement par la MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est actuellement en cours de finalisation. La lutte contre les violences au sein de la collectivité, dont s'occuperont le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que la collaboration qu'apporte l'UNICEF à des projets à effet rapide consacrés aux sources d'eau potable et à la bonne gouvernance pour un développement durable au niveau local, sont d'autres domaines prioritaires.

41. Le processus de transition qui va être mis en place en Haïti sera guidé par un plan de transition conjoint des Nations Unies et couplé au cadre de développement durable des Nations Unies. Ledit cadre est le principal instrument qui reflète les priorités du processus de transition, dans la mesure où celles-ci concernent le développement à moyen et long terme. Le Groupe se félicite de cette initiative et souligne la nécessité d'inscrire la planification stratégique dans une logique cohérente qui puisse faciliter une reconfiguration responsable de la présence des Nations Unies en Haïti.

42. Un plan de communication et un guide portant sur les activités de communication relatives à la transition sont également en cours d'élaboration : ils ont pour objet d'expliquer le processus de transition en Haïti à travers une série de messages clefs qui pourront être repris dans le cadre de la stratégie de communication conjointe des Nations Unies. Il est important que la reconfiguration de la présence des Nations Unies soit perçue comme un pas en avant destiné à accompagner le Gouvernement et la population sur la voie du développement durable.

43. Un effort considérable de mobilisation des ressources sera nécessaire pour permettre à l'équipe de pays des Nations Unies de poursuivre quelques activités essentielles touchant à l'état de droit, à la décentralisation, à la réforme judiciaire et pénitentiaire, et au soutien des institutions en charge des droits de l'homme et du processus électoral. Les partenaires internationaux devront se rencontrer pour appuyer ces efforts et préserver ainsi les acquis engrangés par Haïti avec le concours de la MINUSTAH ces 12 dernières années. Si l'élan positif actuellement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030 peut ouvrir des perspectives à cet égard, le financement risque d'être un problème majeur tout au long de la période de transition. La transparence et la coordination des donateurs favoriseront aussi les mécanismes de programmation parallèle qui tendent aux mêmes objectifs.

44. L'une des premières difficultés est venue de la décision de recommencer l'élection présidentielle en la reprenant au premier tour – éventualité qui n'avait pas été envisagée par les contributeurs au panier de fonds constitué pour ce scrutin. Si ce panier de fonds n'est pas alimenté par de nouvelles contributions, l'appui que fournit le PNUD au Conseil électoral provisoire ira en s'amenuisant.

45. Le Groupe insiste sur la nécessité d'assurer une coordination entre le système des Nations Unies et les organisations régionales. Le rôle important que joue l'Organisation des États américains pour favoriser l'inscription des électeurs, en fournissant notamment une carte d'identité aux Haïtiens émigrés en République dominicaine, et, au niveau régional, pour promouvoir la paix, la stabilité, les droits de l'homme et une gouvernance efficace, témoigne de l'intérêt qu'il y a à pouvoir s'appuyer sur des organisations régionales et mondiales qui soient complémentaires et entretiennent de solides relations de travail.

## V. Appui des donateurs et efficacité de l'aide

46. Institué fin 2012, le cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti continue de remplir sa mission. Il s'articule autour de deux grands mécanismes : a) les tableaux thématiques et sectoriels, dont sont chargés les ministères de tutelle, et b) le Comité sur l'efficacité de l'aide, présidé par le Premier Ministre, qui veille à l'application des Principes de Paris, d'Accra et de Busan. La coopération Sud-Sud, appréciée elle aussi par le Gouvernement haïtien, suit l'approche entérinée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/222.

47. Le Ministère de la planification et de la coopération externe a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du cadre de coordination de l'aide externe. Le programme conjoint sur l'efficacité de l'aide, qui devait y contribuer, n'a jamais été finalisé ni officiellement approuvé par le Gouvernement comme feuille de route commune en la matière. Les tableaux thématiques et sectoriels ont été bien accueillis au départ, mais les remaniements ministériels et la perspective des prochaines élections ont détourné l'attention de la coordination sectorielle ou globale de l'aide extérieure. Aussi le Groupe souligne-t-il la nécessité de relancer les efforts de coordination et de donner un rôle directeur plus important aux Haïtiens après l'élection présidentielle.

48. Le montant total net de l'aide publique au développement a régulièrement baissé avant l'interruption du cycle électoral en 2015, et il est ensuite devenu plus difficile de lancer de nouveaux programmes de développement. Les institutions financières internationales ont indiqué qu'elles hésitaient à dégager de nouveaux fonds avant qu'un président élu ne soit en place, sauf pour les projets à composante humanitaire, tels que les programmes d'alimentation scolaire.

49. Sur le front humanitaire, il ressort des données provenant du système de surveillance financière du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (en date du 26 juin 2016) et des informations recueillies auprès des partenaires d'exécution que le Plan d'intervention humanitaire de 2016 pour Haïti a permis d'obtenir 53 millions de dollars sur les 193,8 millions demandés, soit un taux de financement de 27 %. Une somme de 9,4 millions de dollars a par ailleurs été réunie en dehors du Plan d'intervention, ce qui porte à un total de 62,4 millions de dollars

le montant des fonds perçus au titre de l'aide humanitaire<sup>2</sup>. Le Groupe appelle les donateurs à se mobiliser autour du Plan d'intervention humanitaire, la population ayant grand besoin d'assistance.

50. Le Groupe est préoccupé par un certain nombre de problèmes qui continuent de faire obstacle à une plus grande efficacité de l'aide. Premièrement, outre le manque de transparence et de responsabilisation mutuelles avec les partenaires de développement, l'aide pâtit du degré de priorité peu élevé que lui accorde le Gouvernement. Une autre difficulté tient au faible poids dont pèsent les unités d'étude et de programmation au sein des ministères de tutelle. Le fait qu'elles aient peu d'influence réduit la capacité du Gouvernement à mettre en place des stratégies sectorielles et des plans d'investissement correspondants, à suivre leur mise en œuvre et à faire en sorte que les partenaires s'y conforment. Les progrès – inégaux – réalisés pour renforcer les unités dépendent de la volonté de chaque ministère.

51. S'agissant de la transparence, le Ministère de la planification et de la coopération externe héberge une base de données baptisée Module de gestion de l'aide externe. À ses débuts, le projet a été vigoureusement soutenu par divers donateurs et mis en œuvre par le PNUD; mais, faute de fonds, il a été abandonné en décembre 2014, l'administration de la base et les autres actifs ayant alors été transférés au Ministère. Le Groupe redoute que les données recueillies depuis 2011 finissent de ce fait par se perdre et que les habituels rapports trimestriels ne soient plus établis. Il souligne qu'il faut que les donateurs fournissent régulièrement des informations complètes destinées à alimenter la base de données de manière à maintenir la transparence et la cohérence de l'aide au développement dont le pays a besoin en cette période délicate.

52. Le Groupe a été informé de ce que l'efficacité de l'aide était entravée par les difficultés qu'éprouvent les partenaires de développement à déterminer comment s'aligner sur les priorités du Gouvernement. Les changements de titulaires de portefeuilles ministériels et de postes de haut rang dans les ministères, de même que les dissonances au sein du Gouvernement, sont particulièrement problématiques.

53. Les partenaires de développement sont organisés autour d'un groupe de concertation technique des partenaires comprenant des responsables de la coopération bilatérale et des représentants d'institutions multilatérales. Le but premier de ce mécanisme est d'appuyer les efforts nationaux axés sur la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté, tel qu'énoncés dans le Plan stratégique de développement d'Haïti. Un groupe constitué au niveau des chefs de mission en juin 2016 a été chargé d'engager un dialogue politique de haut niveau avec le Gouvernement haïtien. Le Groupe salue les efforts entrepris en ce sens.

---

<sup>2</sup> La crise binationale est actuellement financée à hauteur de 19 % (3,9 millions de dollars sur les 20,6 millions demandés) par le Plan d'intervention humanitaire. La lutte contre le choléra est considérée comme une priorité humanitaire et financée à ce titre à hauteur de 43 %; viennent ensuite la sécheresse/l'insécurité alimentaire et la malnutrition (30 %), puis la coordination et la gestion des camps/les abris (22 %). En revanche, la préparation aux catastrophes et les interventions en pareil cas ne sont, jusqu'à présent, pas financées.

## VI. Conclusion et recommandations

54. Le climat d'incertitude politique qui régnait en Haïti n'a pas permis au Groupe consultatif ad hoc de travailler comme il l'avait fait les années précédentes. Il ne lui a en particulier pas été possible de se rendre en Haïti pour sa visite annuelle, ce qui l'a contraint à s'entretenir par visioconférence avec un petit nombre de parties prenantes haïtiennes. Le Groupe n'est donc pas en mesure de présenter au Conseil de nouvelles recommandations détaillées. Il a cependant formulé des recommandations précises ces dernières années et croit comprendre que nombre d'entre elles demeurent pertinentes, notamment celles qui portent sur le renforcement des institutions garantes de l'état de droit afin de remédier aux violations des droits de l'homme et de faire appliquer la nouvelle loi contre la corruption, celles qui ont trait à des initiatives ciblées menées avec le secteur privé en vue d'améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes, celles qui concernent les besoins en matière de logement que connaissent les personnes encore présentes dans les camps de déplacés, celles qui touchent à l'élargissement de l'assiette fiscale, celles qui s'intéressent aux processus transparents pour la passation de marchés, et celles relatives au soutien de la communauté internationale en faveur du dialogue entre la République dominicaine et Haïti.

55. Le Groupe tient à affirmer sa volonté de se rendre en Haïti et de rencontrer un large éventail d'interlocuteurs sur le terrain dès que la situation se prêtera à une visite fructueuse. Le lien que le Conseil économique et social a noué, par l'intermédiaire du Groupe, avec les gouvernements successifs ne doit pas être rompu par la crise politique actuelle.

56. La situation en Haïti et ses répercussions négatives sur le plan économique et social inquiètent profondément le Groupe. La réduction des dépenses publiques, y compris celles allouées aux programmes sociaux de base, ne peut qu'aggraver la pauvreté et marginaliser davantage encore une frange importante de la population, notamment dans les zones rurales. Le Groupe est conscient des restrictions budgétaires auxquelles doit faire face le Gouvernement et de la nécessité d'engager des dépenses publiques dans un large éventail de domaines, notamment en vue des prochaines élections. Il est plus urgent que jamais pour le Gouvernement de mettre un terme aux subventions régressives dont bénéficient les combustibles fossiles, de réformer le secteur de l'électricité pour en finir avec les subventions budgétaires qui leur sont attribuées, et de supprimer les multiples exonérations d'impôts et de droits de douane.

57. Le Groupe invite tous les acteurs politiques haïtiens à s'engager dans un dialogue constructif sur la marche à suivre pour les prochaines élections présidentielle, législatives et locales. Il lance en particulier un appel pressant au Parlement afin qu'il fixe les modalités de gouvernance provisoires jusqu'à l'installation d'un président dûment élu. Le retour à l'ordre constitutionnel et le bon fonctionnement des institutions de l'État sont des conditions préalables d'une aide au développement substantielle, et notamment d'un soutien budgétaire direct.

58. Dans l'intervalle, la communauté internationale a un rôle à jouer pour empêcher que la situation économique et sociale ne se dégrade. Il convient tout d'abord d'assurer le financement des actions humanitaires exposées dans le Plan d'intervention humanitaire, seul moyen d'éviter les crises aiguës que pourraient entraîner l'insécurité alimentaire, les problèmes de santé et d'assainissement,

notamment le choléra, ou encore le retour des Haïtiens de la République dominicaine. Le Groupe appelle à une mobilisation internationale accrue en faveur du Plan d'intervention humanitaire.

59. Les partenaires de développement devraient prendre toutes dispositions nécessaires pour mener à bien les activités en cours ou déjà approuvées et pour préparer les prochaines étapes de leur soutien, de façon à éviter autant que faire se peut d'interrompre l'appui fourni au pays. Les organisations devraient planifier leur participation à long terme et déterminer comment y intégrer les besoins à court et à moyen terme, en adaptant leur soutien aux réalités sur le terrain. L'efficacité de l'aide au développement en Haïti dépend de la capacité des partenaires à relier et articuler les priorités à court terme avec le développement à plus long terme – approche qui exige davantage de souplesse dans l'utilisation des fonds.

60. L'aide devrait de plus en plus cibler les communautés vulnérables afin de donner des moyens d'action à ceux qui peuvent faire avancer les choses sur le terrain, notamment les femmes et les jeunes. Il faudrait que les partenaires de développement s'intéressent davantage à ce qui pourrait être fait pour renforcer, dans tout le pays et de manière systématique, les capacités des organisations de la société civile, et se penchent également sur la question de la part de l'aide au développement affectée aux zones rurales et au secteur agricole.

61. Le Groupe encourage les organismes de l'ONU dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer un cadre de développement durable des Nations Unies qui soit conforme au Programme de développement durable pour 2030 et pour préparer une éventuelle reconfiguration de la présence des Nations Unies en Haïti. Il invite les acteurs des Nations Unies à fournir des informations sur les besoins de financement attendus pour les organismes, fonds et programmes lorsqu'il s'agira de consolider les progrès réalisés par la MINUSTAH et d'en tirer profit.

62. Enfin, les mécanismes visant à garantir l'efficacité de l'aide, par le biais du cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, ne doivent pas faire les frais de la crise actuelle. Il incombe à la fois au Gouvernement haïtien et à ses partenaires de développement de veiller à la coordination, à l'efficacité, à la transparence et à l'alignement du soutien en fonction des priorités du pays exposées dans les plans de développement.

63. Compte tenu de ce qu'un large éventail de partenaires de développement est désireux de continuer à soutenir Haïti, comme le Groupe a pu le constater, l'utilisation de tous les outils et mécanismes existants peut contribuer à préserver les acquis en matière de développement qui semblent aujourd'hui menacés. Faire marche arrière aurait des conséquences désastreuses pour la population haïtienne, déjà plongée dans la misère et la marginalisation. Le Groupe en appelle à tous pour consolider les progrès décrits dans les rapports qu'il a soumis ces dernières années.